

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2022

N° 2022-084

FINANCES – Demande de subvention au titre du CRST - Projet de rénovation thermique du groupe Chabassol

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 12 décembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie annexe, à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUIILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUIILLERIER, Pascal FOULON, Marie-Françoise QUERE, Dominique RENAULT, Valérie LABOUACHRA, Serge LEBRUN, Isabelle BRIARD, Eric DODET, Carl LEQUERTIER, Raymond DOUARE, Jean-Luc FOURNIER, Daniel BOCQUET, Christiane BRESSION, Bruno GUITTARD, Christine ADRIAN, Sylvie CLERC, Florence MARQUES DA SILVA.

En exercice : 22
Présents : 17
Votants : 20

Excusés :

Jean-Marc MASSE, Joël GIRARD, Charline MARTINEAU

Pouvoirs :

Jean-Marc MASSE à Eric DODET
Charline MARTINEAU..... à Isabelle BRIARD
Joël GIRARD à Dominique RENAULT

Secrétaire auxiliaire : Adeline LOISEAU

Monsieur le Maire expose que le projet de rénovation thermique du Groupe Chabassol, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis à 401 485,87 € H.T soit 481 783,04 € T.T.C

Ce projet est éligible au financement de la région, en s'inscrivant dans la fiche n°35 du plan climat énergie.

La commune sollicite la Région Centre Val de Loire via le CRST du PETR Pays Loire Beauce pour soutenir financièrement ce projet.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte le projet de rénovation thermique du Groupe Chabassol pour un montant estimatif de 401 485,87 € H.T. ;

ADOpte le plan de financement ci-dessous ;

Dépenses	H.T	T.T.C	Recettes	H.T
Maitrise d'œuvre	40 000,00€	48 000,00€	DETR/DSIL (30%)	120 445,76€
Travaux	361 485,87€	433 783,04€	Région - CRST - Pays Loire Beauce (40%)	160 594,35€
			Fonds Vert (10%)	40 148,59€
			Autofinancement (20%)	80 297,17€
Total	401 485,87€	481 783,04€	Total	401 485,87€

SOLLICITE une subvention de 160 594,35 € H.T au titre de la région par l'intermédiaire du PETR Pays Loire Beauce, soit 40% du montant du projet ;

CHARGE Monsieur le Maire de toutes les formalités.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme

A Saint-Ay, le **20 DEC. 2022**

Le Maire,



Frédéric CULLERIER

Certifié exécutoire

Compte-tenu de la transmission en Préfecture le **20 DEC. 2022**

Et de l'affichage le **20 DEC. 2022**

Pour le Maire,

La Directrice Générale des services, Aurélie PLUMEJEAUD.